

Analyse d'impact de la réglementation (AIR) : Révision de l'OSCPT

Résumé et résultats principaux

Résumé

La Suisse s'est imposée comme un site de premier plan pour les modèles d'affaires fondés sur la confiance numérique. Cela tient à sa neutralité et à sa stabilité politiques, à son approche réglementaire pragmatique et à son accès à des talents qualifiés. Même en l'absence d'une stratégie numérique globale, le cadre existant a fourni une sécurité juridique et une prévisibilité suffisantes pour favoriser l'innovation dans des domaines tels que la cybersécurité, les communications sécurisées et les services cloud.

Le présent rapport examine les implications économiques de la révision proposée de l'Ordonnance sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (OSCPT). S'appuyant sur des entretiens avec des parties prenantes, des estimations de coûts au niveau des entreprises et des projections quantitatives, il constate que la révision proposée constitue un écart substantiel par rapport aux principes réglementaires établis, avec des effets touchant l'ensemble de l'économie et particulièrement prononcés dans le secteur de la confiance numérique. Bien que formellement présentée comme proportionnée, la révision proposée soumettrait la plupart des fournisseurs de services de communication dérivés à des obligations plus strictes, générant des coûts substantiels et transformant la « swissness » d'un atout en un passif.

La mise en œuvre intégrale de la révision proposée pourrait entraîner des pertes de bien-être économique allant jusqu'à 36 milliards de CHF et des pertes d'emplois allant jusqu'à 219 300 postes dans le secteur de la confiance numérique d'ici 2035. Plus fondamentalement, la révision risque d'éroder la cohérence réglementaire et la réputation de la Suisse en tant que juridiction de confiance – représentant un potentiel point de basculement pour son rôle de plaque tournante internationale de l'innovation en matière de confiance numérique, avec des effets d'entraînement affectant l'ensemble de l'économie suisse.

Auteurs

Michael Altorfer
Dr. Samuel Rutz
Dr. Michael Funk
Noé Arnold
Lukas Grether

Contacts

Samuel Rutz
+41 79 204 78 83
samuel.rutz@swiss-economics.ch

Michael Altorfer
+41 76 750 06 23
michael.altorfer@swiss-economics.ch

Commandé par
FONGIT

Date
26.05.2026

Référence version
Publication du projet de révision du SPTO en janvier 2025




Résultats principaux

Vue d'ensemble de la situation actuelle

 **La politique numérique suisse est actuellement caractérisée par une ambiguïté fondamentale qui menace sa position de place économique de confiance.**


Alors que la stratégie « Suisse numérique » vise à promouvoir la souveraineté des données et la confiance des citoyens, la révision proposée de l'OSCPT introduit une incertitude réglementaire et engendre finalement une incohérence stratégique.

 **Une très grande majorité des réponses à la consultation publique s'opposent au projet de révision de l'OSCPT, reflétant une résistance à travers tout le spectre politique et économique.**

L'opposition s'étend à l'ensemble du spectre politique et économique, des groupes de la société civile dénonçant une surveillance de masse inconstitutionnelle aux fonds de capital-risque redoutant des effets néfastes pour l'écosystème des start-ups.


 **La révision de l'OSCPT étendrait sensiblement la portée et le caractère intrusif des obligations de surveillance en Suisse.**

La nouvelle structure vise la proportionnalité, mais en pratique, la plupart des FSCD seraient soumis à des obligations de surveillance considérablement renforcées (p. ex. conservation des métadonnées et suppression du chiffrement).


 **La révision proposée place les entreprises suisses dans une position structurellement désavantageuse par rapport à leurs homologues de l'UE et des États-Unis.**

Les comparaisons internationales montrent que tant l'UE que les États-Unis ont soit abandonné, soit jamais introduit d'obligations indiscriminées de conservation des données. En imposant la conservation des métadonnées et la divulgation automatique, la Suisse mettrait en place un régime nettement plus intrusif que ceux des juridictions comparables.

Impacts sur les entreprises concernées


 **Plusieurs milliers d'entreprises pourraient être touchées, avec des coûts de mise en conformité projetés par entreprise atteignant des millions.**

À ce stade, les estimations directes des coûts sont intrinsèquement incertaines et dépendent fortement des détails de mise en œuvre et du modèle d'affaires des entreprises concernées. À long terme, les coûts indirects (p. ex. l'incertitude réglementaire ou les coûts d'opportunité) pourraient dépasser les coûts directs.


 **Le préjudice est déjà en cours – la « swissness » se transforme aujourd'hui déjà d'un atout concurrentiel premium en un passif stratégique pour les entreprises axées sur la protection des données.**

L'incertitude réglementaire est déjà exploitée par des concurrents internationaux dans des appels d'offres B2B pour remettre en question la fiabilité des prestataires suisses. Cette érosion de la réputation est économiquement significative, étant donné que la confiance est l'une des principales raisons pour lesquelles les clients choisissent les services suisses.


Analyse macroéconomique

 **Le secteur de la confiance numérique est un important moteur de croissance pour la Suisse, mais son élan est très sensible aux chocs réglementaires.**

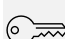
La demande mondiale de services de confiance numérique étant en hausse, le marché suisse de la confiance numérique est bien positionné pour une croissance substantielle au cours de la prochaine décennie. Cependant, un « choc de réputation » résultant de la révision de l'OSCPT pourrait enfermer la Suisse dans un sentier de développement défavorable, entravant la formation de clusters technologiques.

 **Les effets négatifs d'entraînement pourraient s'étendre bien au-delà du secteur technologique, menaçant la réputation globale de fiabilité de la Suisse.**

La confiance est loin d'être un facteur négligeable ; elle affecte la productivité totale des facteurs (PTF), l'accumulation du capital, les incitations à l'innovation et les décisions de localisation des entreprises à mobilité internationale. Si la « prime de confiance suisse » se dissipe, même les services non directement concernés dans d'autres secteurs pourraient voir leur compétitivité internationale diminuer.

 **Les projections quantitatives suggèrent qu'une mise en œuvre intégrale de la révision pourrait entraîner une perte de bien-être économique (« welfare ») dans le secteur de la confiance numérique allant jusqu'à 36 milliards de CHF en 2035.**

La divergence entre le statu quo et la révision proposée révèle un écart saisissant dans la création de valeur économique, représentant 3 à 4 pour cent du PIB suisse. Alors que l'estimation de la borne inférieure indique une perte de bien-être économique de 3 milliards de CHF, la borne supérieure suggère que l'impact de la croissance sacrifiée pourrait être bien plus grave pour l'économie suisse.

 **Les pertes cumulées de recettes fiscales du secteur de la confiance numérique devraient atteindre jusqu'à 22 milliards de CHF pour la prochaine décennie.**

Les pertes cumulées estimées de recettes fiscales de 3 à 22 milliards de CHF sur la période 2025-2035 par rapport au statu quo sont dues aux recettes sacrifiées de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), d'impôts sur les bénéfices et d'impôts sur le revenu.

 **La révision de l'OSCPT risque de provoquer un exode massif de cerveaux, avec des pertes d'emplois estimées allant jusqu'à 219 300 postes au cours de la prochaine décennie.**

Si la mise en conformité peut créer quelques emplois spécialisés, l'effet net des entreprises qui réduisent leurs activités ou quittent le marché est clairement négatif. D'ici 2035, la création d'emplois sacrifiée pourrait sévèrement impacter le marché du travail suisse, avec des pertes estimées allant de 22 400 à 219 300 postes.